96e CONSEIL PERMANENT ET
31e CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE LA FRANCOPHONIE

Fiche synthèse

ACTIVITÉ

- Activité de la Section du Québec de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)
- Erevan (Arménie)
- 9 au 11 octobre 2015

PARTICIPANT

- M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) et 1er vice-président de l'APF.

CONTEXTE

- La Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) se réunit chaque année. Les États et gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et les observateurs y sont représentés par leur ministre des Affaires étrangères ou leur ministre chargé de la Francophonie. La CMF a pour mission de veiller à l'exécution des décisions du Sommet de la Francophonie. Elle adopte des résolutions sur les grands axes de l'action multilatérale francophone.
- Le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) est composé des représentants personnels dûment accrédités par les chefs d'État ou de gouvernement participant aux Sommets. Le CPF a notamment pour missions de veiller à l'exécution des décisions prises par la CMF.
- En tant qu'assemblée consultative de la Francophonie, l'APF participe à ces rencontres. Elle contribue donc à la vie institutionnelle de la Francophonie en apportant une perspective parlementaire. À titre de titre de 1er vice-président de l'APF, le président de l'ANQ a représenté l'organisation lors de la CMF, alors que le président de la Section française a assisté au conseil permanent.

THÈMES

- Conférence ministérielle de la Francophonie :
- Situation politique dans les États de la Francophonie en crise
- Francophonie : espace de paix, de tolérance, de diversité, de dialogue et de compréhension mutuelle
- La prévention du génocide
- Les enjeux de la 21e conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques
- Les réfugiés et les migrants

THÈMES (SUITE)

- La participation de la jeunesse à la vie des institutions de la Francophonie
- Organisation du prochain Sommet de la Francophonie en 2016 à Madagascar.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Positionner l'APF en tant qu'acteur clé auprès des ministres francophones en présentant et défendant les positions des parlementaires sur les sujets traités.
- Plaider pour une collaboration toujours plus efficace et dynamique entre l'OIF et l'APF, assemblée consultative de la Francophonie.
- Démontrer l'engagement de l'Assemblée nationale du Québec à jouer un rôle de leader dans les instances francophones multilatérales.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- Dans le cadre de la conférence ministérielle, et à l'aube de la Conférence de Paris en décembre prochain, le président a prononcé une allocution dans laquelle il a souhaité une plus grande synergie entre l'APF et l'OIF pour lutter contre les changements climatiques à l'échelle internationale. Il a aussi insisté sur l'importance d'impliquer l'APF dans le dialogue politique initié par la Francophonie dans les États en crise ou en transition démocratique.
- Le président de l'ANQ s'est entretenu avec le président de l'Assemblée nationale d'Arménie, M. Galust Sahakyan, ainsi qu'avec la présidente de la Section arménienne de l'APF, Mme Yesayan Margarit. Ils ont échangé sur les prochains travaux de l'APF et sur les liens qui unissent le Québec et l'Arménie, notamment grâce aux communautés arméniennes du Québec.
- En présence de la Secrétaire générale de la Francophonie, le président de l'ANQ et la ministre des Relations internationales et de la Francophonie du Québec, Mme Christine St-Pierre, ont remis une copie de la motion reconnaissant le génocide arménien, adoptée par l'Assemblée nationale du Québec, au ministre des Affaires étrangères d'Arménie, M. Edward Nalbandian, ainsi qu'au maire d'Erevan, M. Taron Margarian.
- Par sa présence à cette importante réunion des instances de la Francophonie et par le plaidoyer qu'il a livré aux ministres présents, le président de l'ANQ a témoigné de l'engagement du Québec en faveur du développement de la Francophonie et démontré son leadership au sein de l'APF.

COÛT

- Per diem et autres frais	700,25 $
- Transport	9 685,83 $
Total	**10 386,08 $**